

Attributions : examen de l'occupation des logements et mobilité résidentielle

La loi ELAN en 2018 a mis en place un dispositif d'examen triennal de l'occupation du parc social, sur les territoires en déséquilibre important entre l'offre et la demande. En 2009, la loi MOLLE a instauré le principe d'une mobilité résidentielle avec déchéance du droit au maintien dans les lieux, dans certaines situations. L'objectif de ces dispositions est d'optimiser l'occupation du parc social dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible. Le passage à la gestion en flux des droits de réservation peut être l'occasion pour les organismes de revisiter leur politique de mobilité résidentielle. Le dispositif de cotation pourra également faire ressortir des situations et des demandes de mutation prioritaires. Cette formation permettra de faire le point sur ces 2 dispositifs qui se superposent et d'envisager le process à mettre en place.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
3 heures

Mode d'organisation :
À distance

SATISFACTION 77%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Responsable gestion locative, responsable service attribution, chargé(e) de clientèle, chargé (e) d'attribution

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

Objectifs pédagogiques

- Rappeler les dispositions prévues dans la loi MOLLE sur la perte du droit au maintien dans les lieux
- Repérer les situations soumises à l'examen triennal
- Organiser l'examen triennal
- Déterminer la communication à mettre en place avec le locataire

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

La mobilité résidentielle prévue par la loi molle

- Situations visées
- Propositions de relogement
- Déchéance du droit au maintien dans les lieux
- Locataires protégés

L'examen triennal prévu par la loi ELAN

- Bailleurs et territoires soumis
- Situations visées
 - Repérage dans les enquêtes et autres sources
 - Analyse et évolution de la situation
 - Données croisées; Demandes de logements en cours ou non; difficultés financières
- Hiérarchisation des situations visées :
 - Situations prioritaires
 - Croisement avec les dispositions de la loi MOLLE
 - Dispositif cotation pour demandes mutation
- Organisation de l'examen triennal
 - CALEOL : Règlement intérieur, composition
 - Périodicité, modalités
 - Organisation lors de la mise en place : gestion du « stock »
- Avis notifié au locataire
 - Communication écrite

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques ponctués d'échanges et d'expériences. Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

- Information orale
- Rendez-vous
- Proposition de logement
 - Gestion en flux et gestion des mutations
 - Dispositif d'accompagnement à la mobilité résidentielle

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

03/11/2026 au 03/11/2026

